

## ÉVÈNEMENT

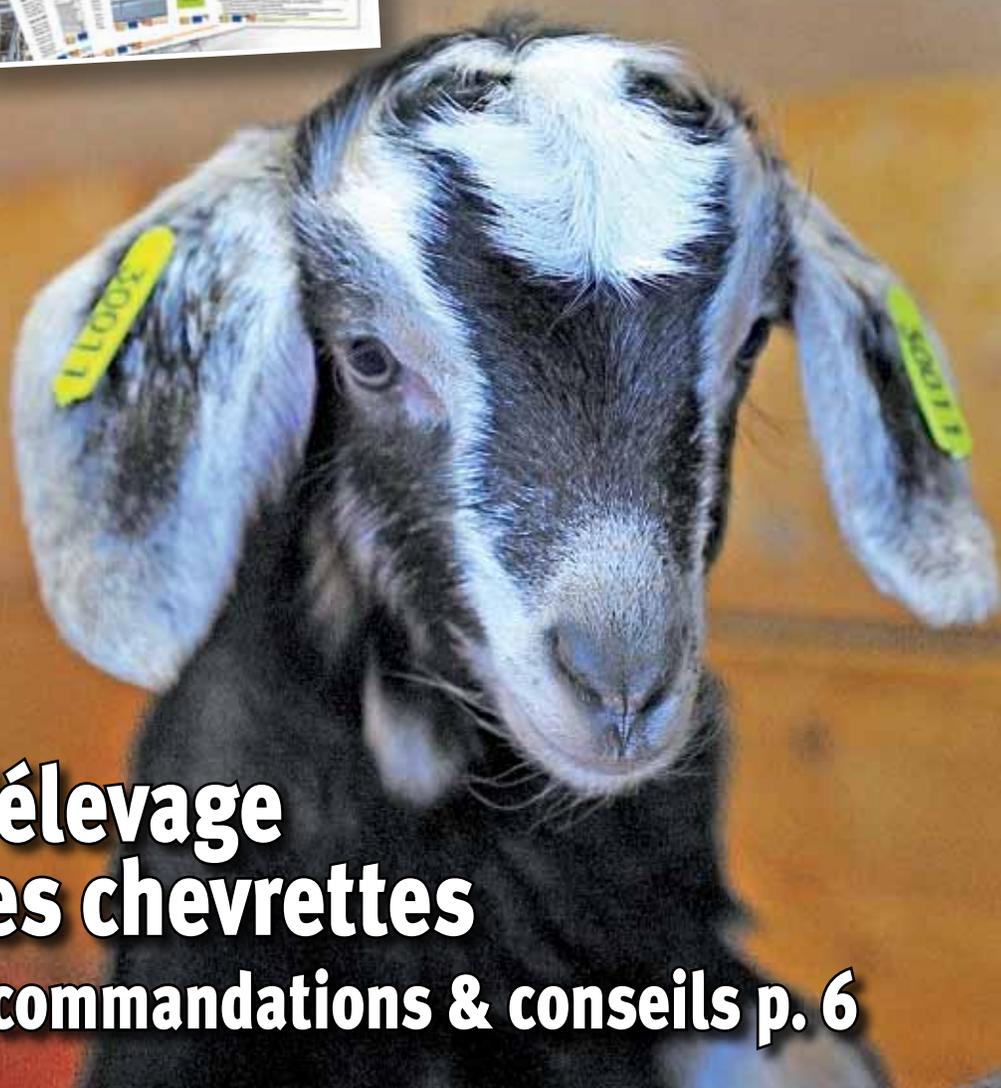
Mardi 27 Novembre 2018

Une journée MRE et Idele  
autour des bâtiments agricoles : p. 13

# RÉSONANCES

## É L E V A G E

D O S S I E R



## L'élevage des chevrettes recommandations & conseils p. 6

**20 Décembre 2018**  
*Ovimpiades des jeunes Bergers*  
**CARMEJANE**

**du 23 février au 3 Mars 2019**  
*Salon International de l'Agriculture*  
**PARIS - PORTES DE VERSAILLES**

**27 & 28 Avril 2019**  
*Salon de l'Élevage Haut-Alpin*  
**EMBRUN**

## SOMMAIRE

### ÉDITO

- Eric Lions p.3

### PASTORALISME

- Création du réseau élevage pastoral méditerranéen p. 5

### TECHNIQUE

- L'Élevage des chevrettes : recommandations et conseils p. 6
- Mardi 27 Novembre 2018 une journée MRE et IDELE autour des bâtiments agricoles p. 13
- Mécanisation de la distribution de l'alimentation des élevages ovins allaitants de PACA p. 14
- Une filière viande de haute qualité commence toujours par de la génétique p. 17
- Augmenter le nombre de périodes d'agnelage en système montagnard transhumant, un risque à prendre ? p. 18
- Comment maîtriser la texture des fromages de brebis à pâte souple ? p. 21
- Bien-être animal en filière porcine p. 22

### SANITAIRE

- Peste Porcine Africaine p. 24

### RÉGLEMENTATION

- Evolution réglementaire Porc : information chaîne alimentaire Trichine : évolution des documents d'accompagnement des porcs p. 26
- L'ingestion de corps étrangers : conséquences sur les carcasses de gros bovins en abattoir p. 27
- Des animaux propres pour l'abattoir ! p. 29

### ÉVÈNEMENT

- Le Centre Euro-Méditerranéen de Ressources sur la Transhumance du Merle a ouvert ses portes p. 31
- Les filières d'élevage de la région sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en vedettes de la Foire de Marseille 2018
  - Les produits laitiers à l'honneur avec le CRIEL du 21 au 24 septembre p. 32
  - Les journées MRE pour parler des filières fromagères, porcines et ovines 25 au 27 septembre
  - La viande redécouverte avec Interbev 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre p. 33
- Journée « Made in Viande » Porc Ventoux p. 34

## RÉSONANCES ÉLEVAGE

Bulletin des filières d'élevage  
en Provence Alpes Côte d'Azur

### ÉDITEUR

**Maison Régionale de l'Élevage**  
Association loi 1901  
Avenue de la Libération - 04100 Manosque  
Tél.: 04 92 72 56 81 - Fax: 04 92 72 73 13  
Email : mre@mre-paca.fr  
Site : www.mrepaca.fr

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Eric LIONS

### ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Sylvain BEHET - Pierre-Marie BOUQUET  
Louise BRUNET - Vincent ENJALBERT  
Nathalie ESPIE - Patrick FABRE  
Claire JOUANNAUX  
Eric LIONS - Laurence MUNDLER  
Lisa RIGUET - Patrice ROUCOLLE  
Coline SABIK

Les opinions exprimées dans les articles et interviews n'engagent que leurs auteurs et leurs structures d'appartenance.

### CRÉDIT PHOTOS

AGNEAU SOLEIL, ACTALIA, INTERBEV,  
P. FABRE, MRE (FX.EMERY)

### CONCEPTION - IMPRESSION SAS MOHICAN

Tél.: 06 52 55 24 28

Email : sas-mohican@gmail.com  
Document réalisé avec le concours  
financier du Conseil Régional PACA,  
du Ministère de l'Agriculture,  
de France Agrimer et de l'Europe





*Chères éleveuses, Chers éleveurs,*

Je m'adresse à vous pour ce dernier édito de la mandature. En effet, occupé par les nombreux projets, je n'ai pas vu passer le temps et j'en profite pour remercier le Conseil d'administration de la Maison Régionale de l'Élevage et tout particulièrement le Bureau, les Présidents de sections et bien entendu notre personnel, pour tout l'engagement et l'énergie au service de notre élevage régional. Car comme je le dis toujours « un homme seul n'est rien ».

Parmis les très nombreux projets de la mandature, je voudrais vous en citer quelques-uns :

- « Equiparcours » projet retenu pour l'étude du cheval et du pastoralisme ;
- L'organisation des journées du programme Inn'ovin ;
- Les Rencontres Fromagères Fermières et Journées Techniques Ovines qui ont toujours un très grand succès ;
- L'accompagnement de la filière porcine avec la création d'un GIEE ;
- La recherche de financements pour porter des études de valorisation des filières viande bovine ;
- La recherche de nouveaux débouchés pour la filière bovin lait ;
- Le travail réalisé autour de la diversification du lait de chèvre et de brebis en yaourt et glace ;
- Le soutien indéfectible à la génétique de nos races régionales Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud, Mourérous, ainsi que les Chèvres provençales et du Rove ;
- La mise en place du réseau EXEL PACA pour la recherche et le développement ;
- Le soutien des éleveurs concernant la réflexion, l'étude et la création de leur bâtiment d'élevage par notre architecte ;
- L'initiative de la création du réseau pastoral méditerranéen avec nos collègues des régions Occitanie et Auvergne Rhône Alpes, qui nous permet d'apporter une expertise et de porter des propositions pour défendre la PAC 2020, initiative largement reconnue par nos députés européens ;
- Je ne voudrais pas oublier le programme Transfo vaal, et la mise en place d'une formation qualifiante reconnue par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec nos amis italiens de l'Agenform, du lycée agricole de Gap et Carmejane, ainsi que de la DRAAF. D'ailleurs cette formation et son montage multi partenarial a fait l'objet d'une présentation et mise en avant par le Ministère de l'agriculture dernièrement.



Tous ces projets que nous avons mis en œuvre durant cette mandature, même s'ils ont été nombreux, enthousiasmants et fédérateurs pour nos éleveurs, ne peuvent nous faire oublier les nombreuses attaques de la part de membres d'associations anti-élevage. Pour moi, ce sont des voyous et criminels, quand ils s'en prennent à des éleveurs, des boucheries ou quand ils incendient un abattoir, avec la complicité bienveillante des médias et un laisser-faire de l'Etat, qui en principe doit garantir la liberté de consommer et la protection des biens et des personnes. Aujourd'hui, même Greenpeace s'en prend directement aux éleveurs soi-disant industriels, en les citant nommément, stigmatisant par là-même des hommes, des femmes et leurs familles.

M'adressant à vous éleveurs, je ne peux passer sous silence cette injustice, cette plaie pour notre élevage pastoral qu'est la prédation. Il est clair qu'en cette période de renouvellement des Chambres d'agriculture, les promesses fusent, les idées simplistes « y a qu'à, faut qu'on », sont prononcées à tue-tête. Malheureusement depuis 26 ans les dégâts n'ont jamais cessé de progresser. Plus de 10 000 brebis par an, des chèvres, des vaches et des chevaux par centaine. Et là, j'en appelle aux élus locaux car les éleveurs ne peuvent plus supporter ça.

Très rapidement nos territoires pastoraux méditerranéens vont s'embroussailler et de véritables catastrophes, notamment des incendies dévastateurs, vont éclater dans une région où le tourisme et l'agriculture sont le poumon économique. Mesdames et messieurs les élus, soyez sans compromis et au côté des éleveurs pour lutter contre la prédation, il est grand temps d'inverser la courbe des animaux prédatés.

Pour finir sur une note optimiste, je tiens à vous faire part de quelques constatations très encourageantes pour votre élevage régional en ce qui concerne le maintien des effectifs et un nombre très important d'installations de jeunes agriculteurs.

En cette fin d'année, au nom du Conseil d'administration et des salariés de la MRE, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

# CRÉATION DU RÉSEAU ELEVAGE PASTORAL MÉDITERRANÉEN

**Les élevages de la région Provence Alpes Côte d'Azur, et plus largement du pourtour méditerranéen, sont marqués dans leur grande majorité par une composante pastorale forte. La ressource fourragère issue du pâturage sur des espaces naturels non mécanisables, constituée d'herbacées et de très nombreuses espèces ligneuses (arbres et arbustes), y tient une place prépondérante dans l'alimentation des troupeaux.**

Cette activité d'élevage présente des particularités par rapport à l'élevage extensif à l'herbe des territoires non-méditerranéens : une forte saisonnalité des ressources, des chargements plus faibles mais adaptés à leur contexte, une proportion très importante de parcours boisés ou arbustifs et de ressources pastorales non herbacées, des enjeux environnementaux, écologiques et patrimoniaux forts et qui se manifestent par une demande des territoires sur le maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité, la prévention des incendies, la conservation des paysages (à l'exemple de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des paysages agropastoraux des Causses et des Cévennes).

Les enjeux qui découlent de cette utilisation d'espaces naturels par les troupeaux sont multiples, et relèvent à la fois d'une approche technique et économique des élevages, environnementale par la gestion des espaces naturels, et d'occupation des territoires. Parmi ces préoccupations, la prédation représente aussi un enjeu majeur.

Les éleveurs n'ont eu de cesse depuis de nombreuses années de faire reconnaître la pratique du pastoralisme comme une activité agricole à part entière, et comme un foyer de modernité et d'innovations continues. La défense de cet élevage pastoral passe nécessairement par des politiques publiques volontaristes et adaptées. Dans le contexte de l'application de la PAC en régions méditerranéennes, cela passe en particulier par le respect et la reconnaissance de la spécificité des parcours méditerranéens et de leur caractère boisé ou embroussaillé.



**Temoignage :** Eric Lions,  
Président de la MRE

*« La défense de l'élevage pastoral méditerranéen est une nécessité pour nos éleveurs et pour nos territoires, en particulier dans le contexte actuel marqué par des contrôles sur les surfaces pastorales qui se retournent contre certains éleveurs pourtant de bonne foi. Nous devons aussi être très vigilants pour le maintien des surfaces pastorales dans la future PAC »*

**Temoignage :** Georges Zinsstag,  
Chambre d'Agriculture du Gard

*« L'élevage pastoral méditerranéen est présent dans quatre Régions et trois Massifs. Si nous voulons mieux faire reconnaître ses spécificités, défendre ses enjeux particuliers et peser dans les négociations, il est indispensable de nous concerter sur des positions communes. C'est le premier objectif de notre Réseau. »*

D'autre part, suite à la restructuration des régions administratives, les éleveurs font face au risque de fléchissement de la dynamique professionnelle interrégionale autour de l'élevage pastoral méditerranéen, et à la perte de lisibilité de ce caractère méditerranéen dans la réforme territoriale.

C'est pourquoi, quelques responsables professionnels élus des Chambres d'Agriculture et en partenariat avec le Cerpam, l'Idele, la MRE et les services pastoraux, ont pris l'initiative de constituer, au cours de l'année 2018 le Réseau Elevage Pastoral Méditerranéen.

Ce réseau a vocation à fédérer les organisations agricoles afin d'apporter des réponses aux problèmes récurrents que rencontrent les éleveurs pastoraux, et à permettre des échanges réguliers d'informations et la construction de positions communes à défendre sur les différents sujets qui les préoccupent.

Parmi les premières actions issues d'une rencontre qui s'est tenue en septembre au Domaine du Merle, la rédaction commune d'amendements au projet de réforme de la PAC, visant à maintenir la reconnaissance des surfaces pastorales comme surfaces éligibles dans le cadre de la PAC.

Les sujets de travail ne manquent pas, et de nouvelles rencontres sont déjà prévues, toujours sur la Politique Agricole Commune, qu'il s'agisse des préoccupations actuelles telles que les contrôles sur les surfaces pastorales, ou bien de la préparation de la réforme future, mais aussi sur d'autres thématiques, telles que la prédation, la défense du pastoralisme auprès des élus nationaux, la valorisation des produits, etc.

**Patrice ROUCOLLE**  
Maison Régionale de l'Elevage PACA



PACA

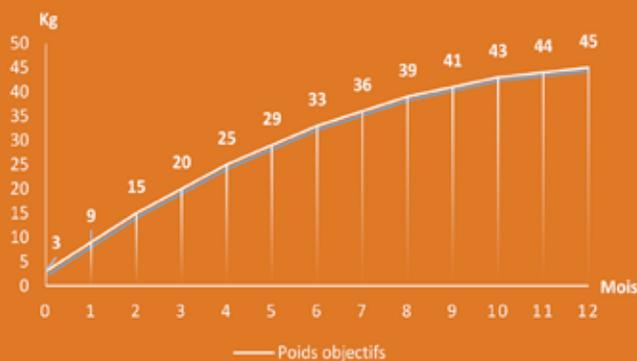
Caprins

# L'élevage des chevrettes : recommandations et conseils

Les chevrettes constituent l'avenir du troupeau. Elles doivent faire l'objet de soins et d'attention spécifiques de la part de l'éleveur. Une quantité conséquente de poudre de lait, de concentré et de fourrages va être consommée par la chevrlette. Il convient de valoriser cet investissement !

Une bonne croissance est primordiale pour assurer la future carrière laitière de la chèvre : un bon développement de la chevrlette permettra une expression optimum à l'âge adulte de son potentiel génétique. Il est indispensable d'atteindre les poids objectifs aux étapes physiologiques clefs de la chevrlette. Certaines erreurs ne doivent donc pas être commises.

## LA CROISSANCE TYPE D'UNE CHEVRETTE



### De la naissance au sevrage

**Objectif à 30 jours : faire de la chevrlette un ruminant, poids optimal : 10kg, GMQ : 200g**

#### Soins à la naissance :

Rapidement après la naissance sécher le chevreau et maintenir une température ambiante proche de 20°C (recourir à une lampe chauffante si besoin). Désinfecter le cordon ombilical avec un produit iodé en trempage.

Il n'est pas conseillé de conserver les chevrettes dont le poids à la naissance est inférieur à 3kg : le développement et la croissance seront trop aléatoires.

Distribuer 100g/kg de poids vif de colostrum dans les 6 premières heures après la naissance en 3 repas. Cette prise rapide de colostrum est vitale pour le chevreau. La barrière intestinale du nouveau-né reste perméable aux anticorps, contenus dans le colostrum, durant 12 heures après sa naissance. Privilégier le colostrum de multipares n'ayant pas fait de mammites avant ou à la mise bas et taries durant 2 mois minimum.

La conservation du colostrum est possible 1 semaine à 4°C ou 6 mois à -18°C (le décongeler au bain marie à 45°C et jamais au micro-onde). Après 2 à 3 jours d'ingestion de colostrum il est possible de passer la chevrlette au lait de remplacement (sauf dans le cadre d'une prophylaxie de prévention du CAEV : voir encadré ci-dessous).

#### Importance des lots :

Constituer des lots homogènes. Pour cela conserver de préférence des chevrettes nées groupées sinon allotter les animaux en fonction du poids et ne pas hésiter à réallotter à chaque pesée pour conserver des lots homogènes. Séparer les femelles des mâles.

#### Alimentation :

Il existe deux types de lait reconstitué :

- Les poudres de lait écrémé (PLE),
- Les concentrés de produits laitiers (CPL : lactosérum principalement).



Des essais conduits à la station expérimentale du Pradel montrent dans le cas d'allaitement à volonté (allaiteur automatique) :

- Une bonne croissance avant sevrage avec les deux types d'aliment,
- Une ingestion sensiblement plus forte de concentrés et de fourrages avant sevrage pour les chevrettes consommant l'aliment avec PLE,
- Un rattrapage de l'ingestion après sevrage avec l'aliment CPL entre 40 et 70 jours,
- Un poids identique pour les 2 lots à 130 jours : 27 kg.

Les poudres de lactosérum sont déconseillées avec des systèmes conduisant à une ingestion importante en peu de temps : buvée en 2 repas par jour à la gouttière ou en tétée de plus d'un litre par repas. En pratique les CPL sont utilisées pour l'élevage des chevrettes à la louve avec complémentation en aliment correcteur azoté distribué dès la mise en lot, accompagné de foin fibreux pour développer la panse et favoriser la rumination.

Les poudres de lait sont plutôt destinées à l'engraissement mais peuvent être aussi utilisées pour l'élevage des chevrettes, en petits lots, nourries au multi-biberon et rationnées.

Le choix d'utiliser un CPL ou PLE est à juger également en fonction du prix.

#### **Mesures de prophylaxie de prévention du CAEV :**

- Bannir tout léchage du chevreau par sa mère,
- Thermiser le colostrum (recommandé 2h à 56°C) afin d'éliminer les virus responsables du CAEV tout en préservant les anticorps naturellement présents dans le colostrum,
- Distribuer une seule buvée de colostrum thermisé puis passer la chevrlette au lait artificiel,
- Séparer physiquement (sans aucun contact possible) les lots de chevrettes nourries au colostrum thermisé des chevreaux alimentés au colostrum sans traitement thermique (chevreaux de boucherie),
- Chaque lot doit avoir son matériel spécifique de distribution du lait (chevrettes de renouvellement / chevreaux de boucherie),
- Sélectionner autant que possible des chevrettes issues de mères sans signes cliniques car leur charge virale est moindre.

Préparer le lait avec soin : bonne dissolution, distribution immédiate, importance de la température de dilution (50 à 55°C) et de distribution (44°C). Veiller à la régularité des concentrations, quantités, températures, régularité des repas, lavage du matériel de préparation de distribution et contrôle des réglages du matériel de distribution (usure des tétines). Ne jamais faire varier la concentration du mélange et le type de lait sous peine d'avoir des diarrhées.

### Matériels de distribution :

- Louve : 1 tétine pour 10 à 20 chevrettes,
- Multibiberon : 1 tétine / chevrlette,
- Gouttières : 10 à 15 cm / chevrlette. Les premiers jours prévoir 3 repas puis 2 par jour.

Dès le dixième jour distribuer du foin de bonne qualité 3 fois par jour (appétant et suffisamment fibreux). Associer un concentré adapté distribué 2 fois par jour. Les chevrettes doivent avoir accès à de l'eau propre.

### L'écornage :

Il intervient dès le douzième jour en fonction de la pousse de la corne. Pour éviter toute infection éventuelle appliquer un antibiotique en spray. Au-delà de 3 semaines, les risques de mauvais écornage sont plus importants.

### Ambiance :

Les 20 premiers jours réserver un espace tempéré. Pailler quotidiennement pour maintenir une litière propre et sèche. De façon générale l'ambiance de la nurserie doit être saine (renouvellement d'air sans courant d'air) et éviter l'humidité. Compter 0,5 m<sup>2</sup> / chevrlette et 20 cm d'auge / chevrlette au sevrage.

### Sanitaire :

La coccidiose peut engendrer des retards de croissance, il faut donc prévoir un traitement préventif à 1 mois et un second au sevrage.

### Élevage des chevrettes au lait maternel :

Quelques producteurs élèvent leurs chevrettes sous la mère ou distribuent le lait maternel après l'avoir traité. Ce choix est motivé pour différentes raisons : production en agriculture biologique (imposé par le cahier des charges), surproduction en début de lactation, choix idéologique,... Les suivis effectués chez ces éleveurs ne nous permettent pas de conclure que les résultats (GMQ et poids à différents stades) sont meilleurs.

La perte économique n'est pas à négliger puisque le lait consommé par les chevrettes n'est pas valorisé en fromages ou livré à la laiterie. Par contre le gain de temps peut être important (pas d'apprentissage des chevreux à boire ni de lait à reconstituer).



### **Maryse et Alain MATHIEU (chevriers dans les Hautes-Alpes) :**

*Depuis que nous donnons du lait de chèvre plutôt que du lait reconstitué, les chevrettes digèrent mieux : elles ont moins de diarrhées et sont plus en forme. Cependant cela n'empêche pas les risques de coccidiose ou d'autres problèmes sanitaires : il faut rester vigilant.*

	Naissance (kg)	Sevrage (kg)	Age sevrage (jours)	GMQ sevrage	4 à 5 mois (Kg)	Age (jours)	GMQ	Mise repro (kg)	Age mise repro (jours)	GMQ mise repro
Moy. grp lait tété	3,70	18,09	67	0,22	25,22	137	0,16	33,49	239	0,12
Moy. grp lait maternel distribué	4,02	17,39	70	0,19	26,64	145	0,16	36,66	214	0,15
Moy. grp lait artificiel	5,32	21,46	82	0,22	25,86	122	0,17	39,52	285	0,13

Lorsque les chevrettes sont élevées sous la mère il est recommandé de leur aménager un box pour apprendre à manger sans compétition avec les adultes, dans le but de les préparer au sevrage progressif. Par manque de contacts humains avant le sevrage, ces chevrettes seront plus sauvages que celles élevées au lait distribué. Ce trait de caractère est conservé tout au long de leur vie.

#### Marie-Ange et Axel QUEMERE (chevriers dans les Hautes-Alpes) :

*Pour « sociabiliser » nos chevrettes élevées sous la mère, il est impératif d'avoir un contact quotidien avec elles et particulièrement les dix premiers jours et ensuite de le maintenir le plus longtemps possible : les manipuler, les caresser, jouer avec elles...au moins deux fois par jour. Cela ne prend pas forcément beaucoup de temps, mais il faut le faire régulièrement sinon le troupeau devient vite très sauvage et ingérable.*

La distribution de lait maternel trait présente quelques avantages :

- le sevrage est plus facile (pas de re-tétée),
- une meilleure maîtrise des quantités distribuées,
- les chevrettes seront plus familières.

### La coccidiose

Maladie parasitaire majeure des chevreux et chevrettes, elle atteint les animaux dès l'âge de 15 jours et peut persister jusqu'à environ 4 mois mais elle est souvent maximale entre 1 mois et 3 mois. Il s'agit de parasites intestinaux unicellulaires spécifiques (Coccidies EIMERIA) qui détruisent la muqueuse intestinale.

Ce parasite est caractérisé par un cycle parasitaire de 21 à 28 jours avec une très forte multiplication.

Les signes cliniques sont une diarrhée noire avec parfois des traces de sang et malodorante, des ballonnements, un poil piqué, sec et terne. Les animaux sont abattus.

Le cas le plus fréquent est une coccidiose sub clinique on constate alors des retards de croissance parfois sévères.

La coccidiose peut être associée à d'autres pathologies (Colibacillose et Entérototoxicité) et entraîner de la mortalité.

La prévention sanitaire passe par le maintien d'une litière bien paillée et sèche, la maîtrise de la densité des chevreux et du confinement, la limitation des stress comme le changement brutal de régime alimentaire. Toutefois la prévention sanitaire est souvent insuffisante d'où la nécessité d'avoir recours à l'utilisation d'anticoccidiens en prévention médicale. Il existe différents types de traitements, par cure ou en continu, en médecine vétérinaire conventionnelle ou alternative, pour cela contactez votre vétérinaire praticien.

### Du sevrage à la mise à la reproduction

**Objectif : 16 kg à 60 jours, 33 kg à la saillie (55% du poids des chèvres adultes), GMQ : 150g**

Le sevrage constitue un stress pour la chevrette qu'il convient de réduire. Dans le cas contraire une interruption de croissance est observée avec pour conséquence un retard dans la mise à la reproduction.

#### A quel moment sevrer :

Le sevrage est possible dès lors que tous les animaux ruminent et font des fèces bien formés. Les chevrettes doivent donc venir spontanément à l'auge lors de la distribution des aliments.

La prise alimentaire doit être de 300 g de fourrage / chevrette / jour et de 150 à 200 g de concentré / chevrette / jour. Avec des poudres de lactosérum la quantité ingérée est plus faible car la panse est moins développée.

Le poids minimum individuel doit être de 14kg. Il est souvent nécessaire de faire au moins 2 lots de chevrettes de poids homogène pour différer le sevrage des plus légères. Ne pas hésiter à refaire des lots de chevrettes homogènes en poids.



Lorsque le lait est distribué à la gouttière ou au multibiberon un sevrage progressif est conseillé. Avec un allaitement à la louve, le sevrage sera brutal.

Dans le cas de chevrettes élevées sous la mère une attention particulière doit être portée au sevrage. Les chevrettes doivent être isolées des mères durant **au moins 4 mois** afin qu'elles ne têtent plus lors de la réintroduction dans le troupeau.

#### Alimentation :

La concentration azotée de la ration post sevrage est primordiale : on note une corrélation positive entre le gain de poids vif dans le premier mois

après le sevrage et le taux de matière azotée totale de la ration. Il est donc préconisé de distribuer un foin de bonne qualité complété par un concentré dont la teneur en protéine sera de 15 à 20% selon s'il s'agit de foin de légumineuses ou de graminées.

La ration de base est distribuée en deux repas par jour à volonté et complétée par un apport de 300 à 400 g de concentré.

Le poids de la chevrette à 4 mois doit atteindre 24 kg, le GMQ entre 2 mois et 4 mois est de l'ordre de 150g.

Au-delà de 5 mois une diminution de la valeur protéique du concentré est envisageable si le foin reste de bonne qualité ou si une sortie au pâturage est prévue. On cherche à développer le rumen pour maximiser la capacité d'ingestion de la chèvre en prévision des futures lactations. Un concentré sera distribué à raison de 300 à 400 g / jour / chevrette.

A 7 mois les conditions de logement sont de 1,5m<sup>2</sup> / chevrette et 35 cm d'auge / chevrette.

#### **Marie-Hélène et Christophe OUDIETTE (chevriers dans les Alpes de Haute-Provence) :**

*Les chevrettes sont élevées sous un auvent de la chèvrerie à l'extérieur du bâtiment. Des cabanes en bottes de pailles sont faites quand il fait très froid. A 9 mois elles rentrent dans le bâtiment mais sont isolées du reste du troupeau. Cela permet d'adapter leur alimentation et de limiter la concurrence avec les adultes car elles n'ont pas fini leur croissance. La journée, elles sortent au pâturage avec l'ensemble du troupeau mais le soir elles sont triées. Au bout d'une semaine elles le savent et attendent devant la porte. Elles sont séparées en bâtiment jusqu'à 20 mois. J'ai toujours fait comme ça.*

### De la saillie à la mise-bas

**Objectif : A la mise-bas 65% du poids des chèvres adultes**

Les chevrettes doivent être âgées au moins de 7 mois pour être mises à la reproduction et peser 55% du poids des adultes et au minimum 30Kg. On recherchera un développement optimum, sans engraissement excessif.

Pour éviter tout stress, s'abstenir de toutes manipulations et interventions sanitaires 1 mois avant et 1 mois après la mise à la reproduction.

Il est préférable d'utiliser de jeunes boucs. Leur préparation doit débiter 2 mois avant les saillies et le régime alimentaire mis en place se poursuit pendant toute la monte. Le bouc s'alimente mal à cette période les apports alimentaires doivent donc être majorés de 15% en favorisant l'apport de concentré (500 à 600g). Prévoir 1 jeune bouc pour 20 chevrettes.

Durant la gestation il faut maintenir la capacité d'ingestion de la chevrerie, l'apport de concentré est au maximum de 400g / animal / jour (soit la moitié maximum de la ration adulte en lactation). Le mois précédent la mise bas introduire progressivement les aliments de la lactation (même nature mais en quantité adaptée).

Il est important de maintenir l'apport de concentré durant toute la première année de la chevrerie, attention donc de ne pas interrompre la distribution durant le tarissement des adultes.

Les conditions de logement des chevrettes durant cette période sont de : 1,5m<sup>2</sup> / animal et 40 cm d'auge / animal.

#### Introduction des chevrettes dans le troupeau

Il y a plusieurs possibilités :

- Juste avant les mises-bas pour faciliter l'apprentissage du quai de traite,
- Si on veut le faire avant on peut profiter du pâturage. Le soir les chevrettes seront séparées du troupeau pour individualiser les rations et éviter les bagarres. Elles rejoignent définitivement le troupeau à la première mise bas.
- Conduite des primipares en un lot séparé lors de la première lactation avec possibilité de mélange la journée au pâturage (introduction progressive). Elles rejoignent définitivement le troupeau à la deuxième mise bas.

#### **Isabelle DUCASTEL et Sauveur FANARA (chevriers dans les Alpes-Maritimes) :**

*Les chevrettes sont séparées des mères dès la naissance et élevées à part. Elles sont introduites dans le bâtiment des adultes mi-janvier mais séparées physiquement. Pour la traite, elles montent sur le quai et retournent dans leur boxe à part. Elles seront introduites dans le troupeau au mois d'août pendant la période des saillies : les adultes sont alors « distraites » par les saillies et ne font pas de cas de l'introduction des primipares. Cette séparation permet de mieux les alimenter en évitant la concurrence avec les adultes et empêche les coups. Cela a permis également d'enrayer un problème sanitaire important : la paratuberculose. Le seul inconvénient c'est que les chevrettes ne sortent pas à l'extérieur pendant un an et demi (les adultes ont à disposition un grand parc d'exercice boisé et vont et viennent à leur guise...).*

Le pâturage des chevrettes

Pour ne pas provoquer un retard de croissance la sortie au pâturage est possible pour les chevrettes qui ont une capacité d'ingestion déjà développée (consommation significative de fourrages). Elle permet à la chevrlette d'acquérir des habitudes alimentaires pour une utilisation optimale des prairies et des parcours dans la vie future de la chèvre.

**Cathy et Péric BELLOIN (chevriers dans le Vaucluse) :**

*J'habitue très tôt mes chevrettes à sortir avec le troupeau même si au début elles mangent très peu dehors. De toute façon je maintiens le concentré et le fourrage à l'intérieur pour elles seules car je veux favoriser l'apprentissage à la pâture avec les adultes et l'intégration au troupeau. En procédant de cette façon, mes chevrettes s'adaptent progressivement, ne perdent à aucun moment du poids et en plus cela me donne moins de travail en chèvrerie : pour moi c'est tout bénéfice ! Evidemment cela demande un peu de temps et de patience au début pour l'adaptation au pâturage.*

Pendant la mise à l'herbe doit s'accompagner de précautions particulières :

- Dans le bâtiment les chevrettes sont toujours à part des adultes (box spécifiques),
- Conserver du foin de qualité à volonté (fibreuse, appétant et énergétique),
- Maintenir la distribution du concentré,
- Surveiller la croissance des chevrettes par des pesées régulières,
- Prévoir un traitement antiparasitaire 1 mois après la sortie au pâturage (indispensable car la chevrlette est dépourvue d'immunité vis-à-vis du parasitisme),
- Les animaux ne doivent pas pouvoir revenir librement au bâtiment pour un bon apprentissage du pâturage,
- L'apprentissage à la clôture électrique doit se faire dès la première sortie.

Si le pâturage des chevrettes reste intéressant car il conditionne un futur comportement adapté au pâturage et donc une bonne production, il ne doit pas faire oublier que la période d'élevage ne tolère aucun écart d'alimentation pour obtenir des animaux développés.

*Etude réalisée dans le cadre des réseaux d'élevage grâce à un partenariat entre l'Institut de l'Élevage, les Chambres d'Agriculture PACA, le Syndicat caprin des Hautes-Alpes et la Maison Régionale de l'Élevage.*



et avec le soutien financier de :



## UNE JOURNÉE MRE ET IDELE AUTOUR DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Les bâtiments d'élevage ovins étaient à l'honneur lors de ces rencontres qui se sont déroulées Mardi 27 novembre 2018 au GAEC de Chalus (Forcalquier) et chez J.B. Chrisostome (St Martin les Eaux).

Au programme :

- Présentation des nouvelles fiches conseils bâtiments
- Actualité des bâtiments d'élevage (Idele)
- Enquête mécanisation de l'alimentation en bâtiment
- 2 visites de bergeries

Les 26 nouvelles fiches conseils bâtiments :

- Elles sont regroupées en trois chapitres PROGRAMMER, CONCEVOIR, METTRE EN ŒUVRE qui égrènent les étapes incontournables pour passer d'un projet rêvé à un bâtiment réaliste.
- Elles contiennent des informations réglementaires, des recommandations, des éléments de vocabulaire, des généralités et des précisions techniques.
- Elles visent un objectif : que les nombreux acteurs concernés se comprennent pour réaliser des bâtiments adaptés aux besoins des éleveurs, évolutifs dans le temps, bien installés dans leur territoire.
- Elles seront régulièrement mises à jour. De nouveaux sujets pourront y être développés.
- De plus, des outils interactifs y seront associés pour simuler des projets agricoles et architecturaux qualitatifs cohérents.

Ces fiches sont disponibles gratuitement sur le site de la MRE : [www.mrepaca.fr](http://www.mrepaca.fr)

Fin de matinée au grand soleil au Gaec de Chalus, à Forcalquier



Fin d'après-midi à l'approche du bâtiment de J.B. Chrisostome, à Saint Martin les Eaux.



Laurence MUNDLER - MRE

# MÉCANISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'ALIMENTATION DES ÉLEVAGES OVINS ALLAITANTS DE PACA

***La mécanisation de la distribution de l'alimentation se développe dans les élevages. Ces investissements importants correspondent à du temps et à de l'énergie humaine gagnée. Quel que soit l'usage qui est fait de ce temps, c'est aussi du temps « en bonne santé physique » et cela n'a pas de prix.***

Ce dossier a été réalisé en 2018 par Lisa Riguet, (BTSa 1ere année La Cazotte) dans le cadre d'un stage de 10 semaines à la Maison Régionale de l'Elevage PACA à Manosque. Le but était de recueillir des témoignages d'éleveurs ayant de l'expérience sur les équipements de mécanisation de la distribution de l'alimentation.

Une enquête a été effectuée, auprès d'une trentaine d'éleveurs, afin de repérer ce qui existe actuellement dans les élevages ovins allaitants de PACA : 31 questionnaires envoyés, 22 réponses reçues.

Nous avons cherché à expliquer les choix des éleveurs ; combien cela leur coûte-t-il ; et à justifier la mécanisation des élevages ovins allaitants en PACA.



## **I. Méthodologie et mise en œuvre**

16 - 27 avril :

- Conception du questionnaire (recherche de bergeries équipées de la région en faisant appel aux techniciens d'élevage, recherches bibliographiques)
- Comparaison de différents aménagements afin de voir l'influence des équipements sur la répartition des surfaces dans le bâtiment (surface d'aire paillée, surface de circulation, surface de l'équipement).

11 juin - 27 juillet :

- Rappels des éleveurs pour obtenir 22 réponses sur 31 questionnaires.
- Conception et envoi d'une fiche de présentation à chaque élevage.
- Rédaction d'une première synthèse
- Mise au point d'un outil de calcul prenant en compte le nombre de brebis, le type de tapis, la présence ou pas de couloirs de distribution.

15 - 26 octobre :

- Rédaction du mémoire de stage également synthèse de l'étude.

Nous avons choisi de nous concentrer sur l'alimentation donc la distribution des concentrés et de fourrages.

## II. Principaux résultats de l'enquête

### 1) Situation et temps en bâtiment

Le temps passé en bâtiment peut être une des causes de cette mécanisation. Ce temps varie en fonction des climats.

Si le troupeau reste longtemps en bergerie pendant l'hiver ou l'agnelage, le besoin de mécanisation est plus important.

Il résulte de l'enquête trois zones qui correspondent à des périodes en bâtiments de 0 à 6 mois :



Localisation des éleveurs de l'échantillon

- Une zone de climat méditerranéen en plaine, éleveurs signalés en jaune sur la carte : le temps en bâtiment est de 0 à 3 mois et demi.
- Une zone préalpine, zone tampon entre montagne et méditerranéenne, éleveurs signalés en orange sur la carte, le temps passé en bâtiment est de 2 à 5 mois.
- Une zone avec un climat montagnard, éleveurs signalés en marron sur la carte, le temps en bâtiment est de 4,5 à 6 mois.

Ce temps en bâtiment, influencé par la situation de l'élevage, justifie la mécanisation des élevages. Par ailleurs, certains exploitants sont pluriactifs. En hiver, sans cette mécanisation la pluriactivité est très difficile.

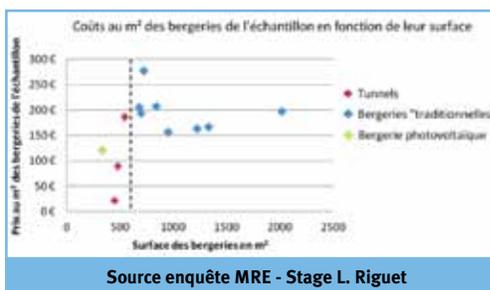
### 2) Les coûts des bâtiments

Pour les coûts des bâtiments, nous avons une dizaine de résultats.

Il apparaît 3 catégories de bâtiments correspondant à 3 zones de prix différentes :

- Les tunnels
- Les bergeries photovoltaïques

• Les bergeries « traditionnelles » en métal ou en bois. Sur le graphique, on peut voir les différentes catégories de bâtiment en fonction des prix mais aussi en fonction de la taille des bâtiments. Lorsque le prix est rapporté au mètre carré, les tunnels et les bergeries photovoltaïques coûtent généralement moins chers que les bergeries « traditionnelles ».



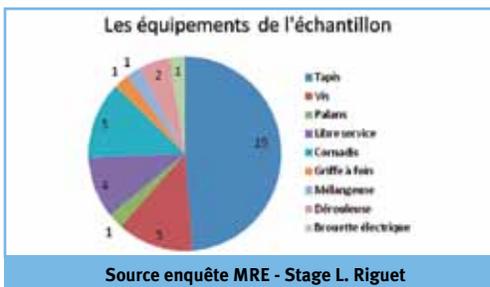
Source enquête MRE - Stage L. Riguet

### 3) Les équipements de l'échantillon

Ces résultats ont été obtenus à partir de 28 bergeries différentes.

Les tapis sont utilisés dans 68% des bâtiments de l'échantillon les vis dans 18% et 36% pour les autres équipements. Les équipements peuvent être utilisés ensemble dans un même bâtiment (7 cas).

Dans les équipements, certains ne seront pas considérés comme mécanisés, comme le libre-service balles rondes ou carrées et les cornadis



Source enquête MRE - Stage L. Riguet

### 4) Les avantages et inconvénients des équipements selon les éleveurs

Nous avons recueilli les avis des éleveurs sur leurs équipements et plus particulièrement aux ceux disposant de tapis et de vis :

## • Sur les tapis

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Amélioration du bien-être animal (chaque brebis a sa place)</li> <li>+ Fonctionne bien en étant le seul équipement de la bergerie</li> <li>+ Facile d'utilisation</li> <li>+ Possibilité de contention avec les cornadis</li> <li>+ Peut s'accompagner d'une trémie mobile (automatique ou non)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fige le bâtiment</li> <li>- Pannes d'automatisme</li> <li>- Défaillances du capteur de l'avancée du tapis</li> <li>- Risques de problèmes dus à la foudre</li> <li>- Entretien de la tête du tapis</li> <li>- Difficulté pour faire des petits lots</li> <li>- Dépendance à l'électricité</li> <li>- Rations difficilement adaptable à de petits lots</li> </ul>

## • Sur les vis

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Prend peu de place en elle-même</li> <li>+ Moins coûteuse qu'un tapis</li> <li>+ Elle peut être entièrement automatisée</li> <li>+ Facile d'utilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessite un lieu de stockage avec des silos</li> <li>- Nécessite un réceptacle (auge/tapis/nourrisseurs circulaires/...)</li> <li>- Entretien des palpeurs</li> <li>- Ne distribue que des concentrés</li> </ul>

Parmi les autres équipements mentionnés, on trouve : mélangeuse, griffe à foin, dérouleuse, cornadis, palans...

### 5) Coût des tapis doubles

On observe une baisse du prix au mètre linéaire lorsque la longueur du tapis augmente.

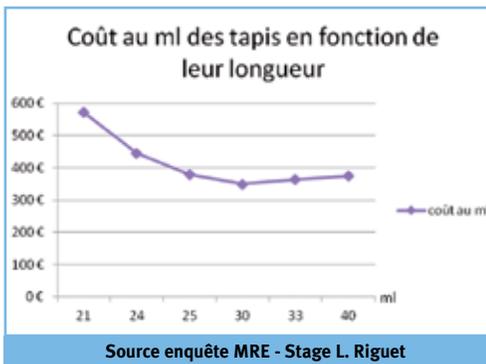
Le prix au mètre linéaire augmentera à nouveau lorsqu'un moteur plus puissant sera nécessaire au-delà d'une certaine longueur.

Leurs prix varient entre 350 et 570€/ml pour 6 brebis (3 de chaque côté), soit de 58 à 95 €/brebis.

Les tapis sont adaptés à une distribution à la fois de fourrages et de concentrés.

Leurs prix sont dispersés car il existe beaucoup de paramètres pouvant faire fluctuer le prix du tapis :

- La longueur
- La largeur
- La présence de trémie mobile automatique ou non
- Avec des cornadis autobloquants ou non
- La marque
- Etc...



### Conclusion

Les équipements installés permettent de diminuer le temps de distribution de l'alimentation, de préserver la santé physique des éleveurs. Ils permettent également d'envisager l'emploi de remplaçants temporaires.

De façon générale, les équipements ont tous un ou plusieurs buts communs tels que :

- Réduire la pénibilité du travail (but premier)
- Faire gagner du temps à l'éleveur
- Diminuer le besoin de main d'œuvre sur cette tâche



Courant 2019, cette étude sera poursuivie dans le but d'approcher la mise en œuvre d'un outil pratique d'aide à la décision.

Il serait intéressant de rédiger un questionnaire en donnant une plus grande importance aux prix de tous les équipements et des bâtiments. Il faudrait aussi voir quelles subventions ont pu être obtenues par les élevages et dans quelles conditions. Ainsi, la question de la « rentabilité » de ces installations pourrait-elle être questionnée.

Il faudrait en préalable établir les critères de la rentabilité d'une exploitation en termes de richesse produite, d'amélioration des performances, temps de travail, etc. Il serait intéressant de voir dans quelle mesure un équipement est plus « rentable » qu'un autre sur des critères plus objectifs.

# UNE FILIÈRE VIANDE DE HAUTE QUALITÉ COMMENCE TOUJOURS PAR DE LA GÉNÉTIQUE



C'est cette idée-force qui a prévalu pour organiser le déplacement des principaux responsables de l'UPRA Berrichon du Cher, les 24 et 25 Mai dernier, à Sisteron, pour rencontrer la Coopérative « Agneau Soleil » qui est utilisatrice annuellement d'une centaine de béliers Berrichons du Cher.

Ainsi, les co-présidents et autres éleveurs sélectionneurs Berrichons, à l'instar des efforts qu'ils réalisent eux-mêmes dans leurs troupeaux pour sélectionner et diffuser les meilleurs de leurs animaux, ont pu découvrir à Sisteron, une filière toute aussi exigeante en travail et en qualité.

Les élevages visités (GAEC St Domnin et ferme expérimentale du lycée agricole de Carmejane) ont déjà permis de replacer l'utilisation des béliers Berrichons dans les systèmes ovins provençaux.

Ainsi, les utilisateurs ont communiqué leur satisfaction devant les bons résultats bouchers en croisement terminal sur les races locales Préalpes du Sud et Mourerous.

Le constat est clair : les béliers berrichons sont de très



bons géniteurs pour les agneaux engagés sous signe de qualité. Ceci en évitant les complications à l'agnelage puisque les agneaux croisés berrichons ont une finesse osseuse qui facilite beaucoup la mise-bas. De même, cette race de béliers semble bien s'adapter aux conditions d'élevage du Sud-Est, voire même à des luttes en alpage pour peu qu'ils aient été un peu entraînés à la marche.

Mais notre groupe de berrichons du Cher a aussi pu constater de la qualité et de l'exigence qui est apportée à l'ensemble des maillons des filières qualité du Sud-Est :

- un abattoir de très haute qualité,
- une labellisation en IGP Sisteron par examen individuel de chaque carcasse d'agneau,
- un atelier de conditionnement et de classification individuelle des peaux d'agneaux pour optimiser leur valorisation future,
- La coopérative et son centre bélier qui sont organisés pour servir au mieux les éleveurs, innover, et communiquer pour préparer l'avenir de la filière ovine.

Sur le portail de la bergerie des béliers, un panneau stipule « **Ici, on élève les papas des agneaux de Sisteron !** » car, oui, en effet une filière ovine de haute qualité, ça ne peut commencer que par des reproducteurs de haute valeur génétique.



Dans ce cadre, les liens que la coopérative « Agneau Soleil » s'efforce de renforcer avec les schémas génétique (GEODE, OSON, OS ROSE) et qui lui permettent de diffuser plus de 650 béliers par an aux éleveurs engagés en Label semble être véritablement un partenariat GAGNANT/GAGNANT !

**Sylvain BEHETY** - Coopérative Agneau Soleil

# AUGMENTER LE NOMBRE DE PÉRIODES D'AGNELAGE EN SYSTÈME MONTAGNARD TRANSHUMANT, UN RISQUE À PRENDRE ?

À la rencontre de Sébastien Seinturier, éleveur ovin à Ancelle (05), qui développe depuis quelques années sur son exploitation un nouveau mode de conduite de son troupeau en rupture avec son ancien système.

## L'exploitation dans son contexte :

Installé depuis 2007 suite au départ à la retraite de son père, Sébastien Seinturier a su innover dans ses pratiques d'élevage pour poursuivre le développement de son exploitation Haut-Alpine. Nichée à 1200 m d'altitude, la commune d'Ancelle offre de nombreuses surfaces de parcours ainsi que des estives à proximité. La renommée touristique du village permet à Sébastien Seinturier de travailler en station l'hiver en complément de son métier d'exploitant, une activité qui lui tient à cœur.

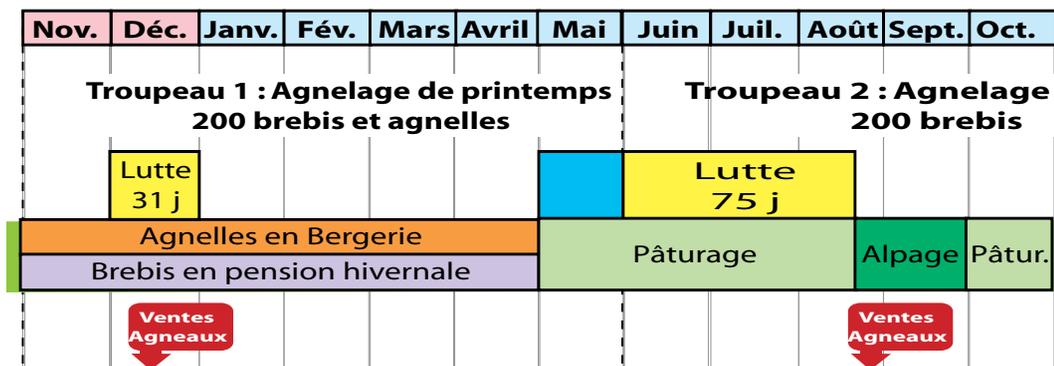
### Parcellaire

- SAU : 55 ha
- Céréales : 10 ha
- Prairies temporaires : 30 ha
- Prairies naturelles : 10 ha
- Parcours : 5 ha

Le groupement pastoral de la commune accueille les bêtes en été. Une partie du troupeau est également mise en pension en Provence (13) durant les mois d'hiver. En effet, la contrainte principale de ce territoire montagnard réside dans les conditions pédoclimatiques qui obligent à rentrer les bêtes en bergerie du 1er novembre au 1er mai (voir photo).

Le cheptel est constitué de 600 brebis de race Mérinos. Sébastien Seinturier a choisi de développer la productivité et la rentabilité de son atelier ovin. Engagé en filière Label Rouge – IGP Agneau de Sisteron, l'intégralité des agneaux est issue de croisements avec des béliers certifiés Ile de France achetés à la Coopérative L'Agneau Soleil. Cette voie mâle garantit aux agneaux de bonnes aptitudes bouchères en termes de croissance et de qualité des carcasses et donc un taux de labélisation optimisé. Toutes les agnelles de renouvellement sont achetées à 6 mois en remplacement des 80 brebis mortes ou réformées par an.

## FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ÉLEVAGE : 3 agnelages en 2 ans



## Un ancien système moins contraignant mais peu performant :

L'ancien système de l'exploitation était le mode de conduite traditionnel développé par la majorité des éleveurs Haut-Alpins : une période de mise-bas principale en août-septembre à la descente de l'alpage complétée éventuellement avec un agnelage de rattrapage en hiver. De ce fait la majorité des agneaux sont vendus en novembre-décembre. Le risque majeur de cet agnelage groupé est le développement de maladies à cause du chargement en agneaux important en bergerie. Il y a également un risque de déficit herbager dans les pâturages d'automne des brebis. Ces aléas peuvent provoquer des taux de mortalité élevés ainsi que des retards de croissance. Le décalage potentiel de la production vers janvier et février lorsque les marchés sont défavorables peut pénaliser grandement les résultats économiques de l'exploitation.

Ce système nécessite beaucoup de place en bergerie pour accueillir à la même période toutes les brebis et leurs agneaux. Cependant, la main d'œuvre nécessaire est moins importante puisque tous les travaux d'astreinte de surveillance des agnelages et de soins des agneaux sont concentrés sur une même période. Cette période hivernale est par ailleurs un temps durant lequel les autres tâches de l'exploitation sont plutôt limitées.

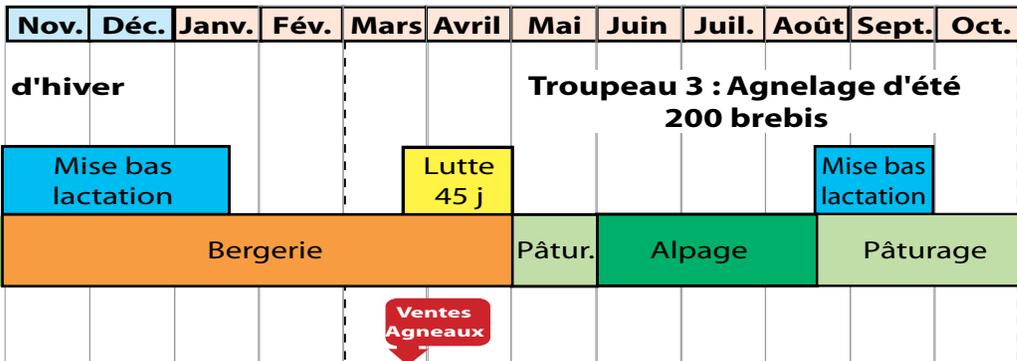
## Un nouveau système de conduite du troupeau plus productif et plus rentable...

Le nouveau système mis en place par Sébastien Seinturier est basé sur la conduite du cheptel en 3 troupeaux avec chacun sa période de mise-bas distincte (voir schéma). Ainsi, 3 périodes d'agnelage homogènes se répartissent sur l'année : en août-septembre, novembre-décembre et mai. Les brebis changent de lot après le sevrage de leurs agneaux et agnèlent donc trois fois en 2 ans. Ce système permet de diminuer les périodes d'improductivité des brebis en réduisant la durée entre les agnelages. Les brebis vides à une période de mise-bas sont ainsi remises rapidement à la reproduction durant la lutte suivante ou bien réformées.

### Résultats techniques (2016)

- Taux de mise-bas : 101 %
- Prolificité : 123 %
- Mortalité : 11 %
- Productivité numérique : 112 %
- Durée moyenne d'engraissement: 125 j
- GMQ naissance-abattage : 178 g/j
- Taux de labélisation : 70,3 %

Les brebis produisent donc plus d'agneaux et à des périodes où la filière en a le plus besoin. Ainsi, l'agnelage de mai permet de vendre des agneaux en automne à une période plus intéressante pour la rémunération de l'éleveur.



Les agnelles sont mises à la reproduction à un an en décembre. Cette période de jours courts est favorable à la saisonnalité naturelle des ovins ce qui conduit à de meilleures performances de reproduction pour les primipares. Les agnelages de mai et d'août-septembre ont lieu en plein-air avec de meilleurs résultats (5 % de mortalité contre 15 % en novembre) grâce à un environnement sanitaire plus sain.

### **...qui nécessite des ajustements dans la conduite du pâturage...**

L'enjeu majeur de ce système réside dans la disponibilité de pâturages à proximité de la bergerie. En effet ce système impose que moins de bêtes montent en alpage puisque la majorité des brebis agnellent en début et en fin d'été. Par conséquent, les parcours et prairies proches sont indispensables pour pouvoir garantir aux brebis des ressources herbagères suffisantes. Cette proximité des pâturages permet de rentrer les bêtes facilement pour apporter des soins aux agneaux et compléter les rations. Ainsi les brebis bénéficient d'apports supplémentaires en fourrage et concentrés avant la mise à la reproduction (flushing), en fin de gestation et durant la lactation. Par ailleurs, pour garantir une bonne croissance des agneaux nés doubles, leurs mères sont triés et bénéficient d'une ration adaptée (500 g de concentrés). Le bon engraissement des agneaux est primordial pour éviter des retards et donc des chevauchements sur une même période de deux lots d'agneaux d'agnelages différents. Cet aspect concorde avec le cahier des charges de l'Agneau de Sisteron qui valorise uniquement les agneaux jeunes de moins de 150 jours.

Pour améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation et libérer de la place en bergerie, une partie du troupeau est mise en pension en Provence (13) de novembre à avril. Cette transhumance hivernale garantit aux bêtes une bonne alimentation au pâturage ce qui améliore les performances notamment la prolificité. Ainsi il y a 40 % de doubles sur ce lot contre 10 % pour le lot d'agnelage de novembre.

### **... et l'organisation du travail :**

La multiplication des périodes d'agnelage conduit inévitablement à une augmentation des temps d'astreinte au niveau de la surveillance des agnelages, des soins et de l'alimentation des agneaux. Le besoin en main d'œuvre est constant puisqu'il faut gérer toute l'année un lot de 200 agneaux. Les astreintes associées au lot d'agneaux de mai peuvent être problématiques puisqu'elles concordent avec les travaux de fenaisons. Cependant, ce système permet également d'améliorer grandement la productivité numérique (1,12 agneaux vendus / brebis) et de mieux valoriser la production en vendant les agneaux à des périodes plus rémunératrices. La marge brute hors primes de l'atelier ovin est ainsi supérieure à la moyenne départementale (28 € / brebis contre 21 €) grâce à de meilleurs prix de vente et des charges opérationnelles plus faibles (50 € / brebis contre 58 €).

### **Un système en évolution :**

Après une brève interruption du nouveau système d'élevage en 2017, Sébastien Seinturier souhaite le remettre en place en 2018. Pour compenser les aspects contraignants, il a décidé de créer un GAEC et de travailler à partir du 10 avril 2018 avec un associé, en plus de l'aide familiale de son père retraité. Cet agrandissement de la structure est notamment permis par les bons résultats techniques et économiques du système d'élevage. Cette Unité de Main d'Œuvre supplémentaire permettra entre autre de libérer un weekend de congés sur trois ainsi que de conserver la double activité en station l'hiver. Les autres perspectives d'évolution sont le développement sur le parcellaire des parcs fixes qui sont moins astreignants que les filets. Le nombre de brebis ayant atteint son seuil maximal par rapport aux places en bergerie et des ressources herbagères, les éleveurs souhaitent aujourd'hui améliorer leurs performances techniques. Ils envisagent de travailler notamment sur l'allotement, la mortalité des agneaux, le taux de labellisation et les pratiques de reproduction. Les utilisations de béliers vasectomisés, des diagnostics de gestation et des contrôles de performances pourraient-elles être des pistes envisageables ?

# COMMENT MAÎTRISER LA TEXTURE DES FROMAGES DE BREBIS À PÂTE SOUPLE ?



Avec les fromages à pâte souple de brebis, famille des pâtes pressées non cuites (PPNC), consommateurs et producteurs ne sont jamais déçus par le goût ! Mais certains aimeraient améliorer la souplesse et le fondant de leurs produits.

Il faut également noter l'essor de ces produits en région PACA, en effet, le nombre de producteurs/transformateurs est en constante augmentation. La transformation en fromage lactique reste la valeur sûre, mais les PPNC sont une source de diversification très intéressante.

C'est dans ce contexte qu'une étude, menée en partenariat entre ACTALIA – centre de Carমেজane et la Maison Régionale de l'Élevage, a cherché à réduire l'apparition des défauts de texture : « trop ferme » et « manque de souplesse » sur les fromages à pâte souple de brebis en faisant varier deux paramètres technologiques. Ce projet de recherche a bénéficié du soutien financier du Conseil Régional PACA et du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT/CIMA).

L'un des facteurs clés, l'affinage, n'est pas présenté dans cette étude, pourtant il est bien connu que les producteurs en région PACA luttent contre la sécheresse de leurs caves. Or il est impossible d'obtenir des fromages souples et fondants avec une cave asséchante. Il faut avant tout, s'assurer de la bonne humidité de la cave avec un objectif d'humidité relative compris entre 95 et 98%.

Une fois les conditions de la cave bien maîtrisées, on peut s'atteler à la fabrication ! A ce stade l'objectif est double :

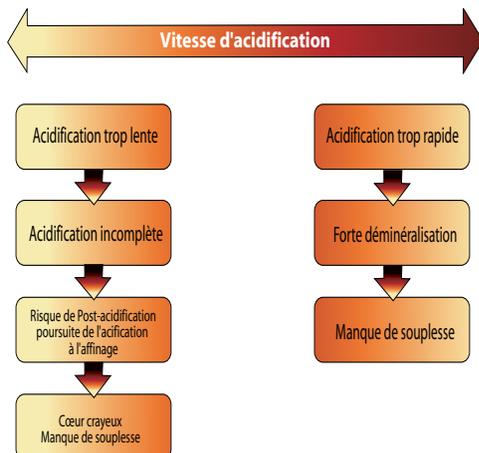
gestion du niveau d'égouttage et de la minéralisation du fromage au démoulage. En effet, le fondant est assuré, entre autre, par la forte teneur en eau et la souplesse par une forte minéralisation. Il faut donc veiller à la maîtrise de la cinétique d'acidification et d'égouttage.

L'acidification a un effet direct sur la minéralisation des fromages. L'acidification va entraîner une solubilisation des minéraux du caillé vers le sérum, ce qui a pour effet de déminéraliser le fromage. Un fromage peu acidifié sera donc plus souple qu'un fromage fortement acidifié.

La vitesse maintenant : une acidification rapide a pour conséquence de solubiliser rapidement les minéraux dans le sérum, il faut donc contenir cette vitesse d'acidification pour les garder dans la pâte, car c'est le calcium qui est responsable de la souplesse. Attention également, si l'acidification n'est pas complète, des sucres seront encore présents à l'affinage. Ils pourront être consommés à ce stade entraînant une acidification tardive: la post-acidification et l'apparition d'un cœur crayeux.

Le niveau d'ensemencement en ferment lactique est l'un des leviers qui permet de réguler la vitesse d'acidification, il a été retenu dans cette étude.

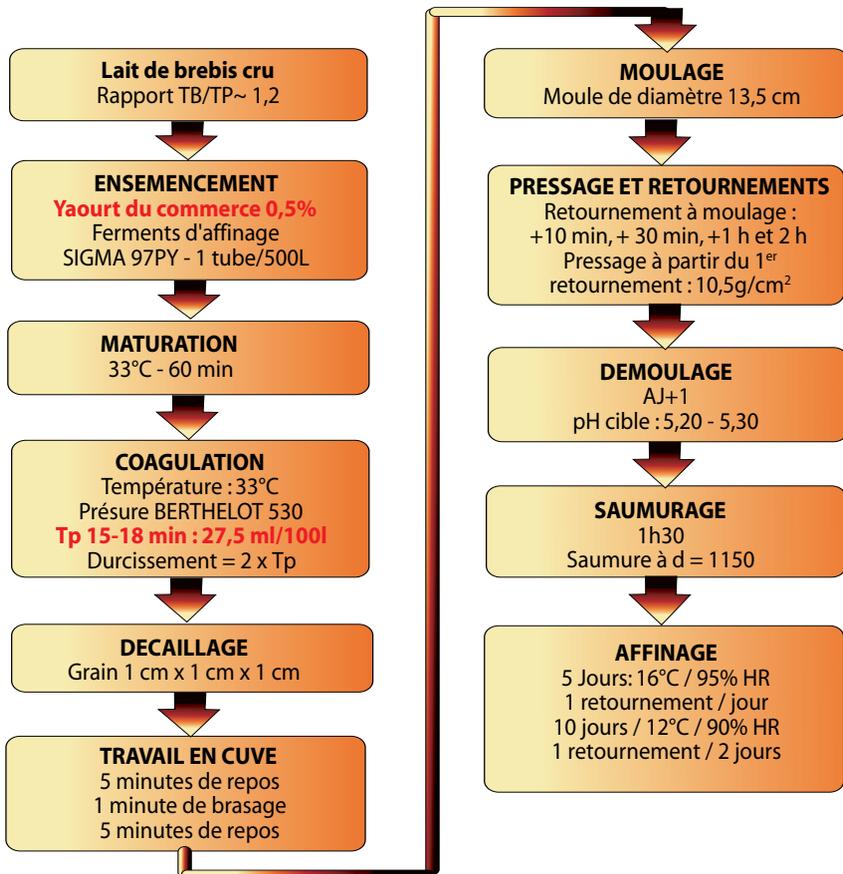
La vitesse d'acidification, en résumé :



Concernant, la gestion de l'humidité dans le fromage, un des leviers qui a été retenu est le temps de prise. En effet, le temps de prise a un réel effet sur la cinétique d'égouttage : un lait qui coagule rapidement (temps de prise court) va s'organiser rapidement et ainsi avoir de meilleures capacités d'égouttage.

Ce sont donc ces deux leviers qui ont été retenus pour l'étude : le temps de prise, en jouant sur la quantité de présure, et la vitesse d'acidification, via la dose de ferment.

Les résultats de la dégustation des 27 fromages réalisés pour cette étude, ont été mis en relation avec leurs compositions physico-chimiques et leurs paramètres de fabrication. La texture des fromages la plus appréciée a été fabriquée avec les paramètres suivants : ensemencement à 0,5% et temps de prise compris entre 15 et 18min en suivant le schéma de fabrication suivant :



Cette recette permet d'obtenir un fromage de brebis souple et fondant, mais elle peut être adaptée en fonction des caractéristiques de votre lait : quantité de matière sèche disponible, flore indigène du lait cru... N'hésitez pas à contacter un technicien fromager du centre de Carmejane pour vous accompagner dans la mise en place et l'appropriation de cette recette.

# BIEN-ÊTRE ANIMAL EN FILIÈRE PORCINE

*Le bien-être animal constitue une forte attente sociétale. Aussi, la profession porcine, avec l'ensemble des autres filières animales, s'est engagée aux côtés du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du monde professionnel et du monde associatif dans une stratégie ambitieuse pour le bien-être des animaux en France. La responsabilisation des acteurs des filières d'élevage à tous les niveaux est un des axes forts de cette stratégie globale nationale.*

Dans son plan de filière, la filière porcine a également récemment réaffirmé l'importance du bien-être animal. Ainsi, elle a fait le choix de **rappeler à tous les normes minimales réglementaires concernant l'abreuvement des porcs, l'apport de lumière dans les porcheries et l'accès aux matériaux manipulables**, mais surtout de **donner à chacun les outils pour vérifier la bonne mise en œuvre de ces normes minimales**.

Le réseau Coop de France, la Fédération Nationale Porcine, l'Interprofession Nationale Porcine, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, l'IFIP, les réseaux vétérinaires et l'ANSES (pour l'abreuvement) et les associations régionales porcines se sont réunis pour **co-construire un ensemble de fiches conseil synthétiques et pédagogiques destinées aux éleveurs de porcs, pour leur apporter des outils globaux d'appréhension du bien-être de leurs animaux, au quotidien.**

Trois thèmes essentiels sont abordés pour l'instant :

- **L'abreuvement**
- **La lumière**
- **Les matériaux manipulables**

Chaque fiche rappelle **les exigences réglementaires, les bonnes pratiques et leurs fondements techniques et scientifiques**, ainsi que les **recommandations de la profession**.

Vous trouverez les premières fiches disponibles sur le site [www.mrepaca.fr](http://www.mrepaca.fr) :

- **Sept fiches sur l'abreuvement des porcs** alimentés en soupe pour **bien comprendre pourquoi et comment apporter de l'eau aux porcs en permanence**
- **Une fiche sur la lumière** pour **bien comprendre pourquoi et comment apporter de la lumière aux porcs dans les porcheries**
- **Une fiche sur les matériaux manipulables** pour **bien comprendre pourquoi et comment apporter des matériaux aux porcs dans les porcheries**



# PESTE PORCINE AFRICAINE

*La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale connue depuis le début du XXème siècle. Elle a principalement sévi en Afrique subsaharienne où le rôle des tiques dans la transmission est majeur. Elle a fait plusieurs incursions en France en 1964, 1967 et 1977 à la suite des cas apparus dans la péninsule ibérique à partir de 1957. Les foyers en France et en Belgique notamment ont été rapidement gérés dans les années 70/80, l'infection étant restée localisée aux élevages. Dans la péninsule ibérique, l'éradication a été complexe, compte tenu notamment du relais lié aux tiques présentes dans la région.*



## PESTE PORCINE AFRICAINE

### Appel à la Vigilance

Animaux, matériels, véhicules, visiteurs venant de l'étranger  
**ET DENRÉES ALIMENTAIRES**



Cette maladie, qui n'est pas transmissible à l'Homme, entraîne des pertes économiques majeures en raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés. La lutte contre cette maladie est rendue complexe de par son épidémiologie et par l'absence de vaccin ou de traitement. **La stratégie pour les élevages repose sur une prévention efficace et une gestion sanitaire stricte** : détection précoce de tout foyer sur le territoire, abattage des animaux atteints ou susceptibles d'être atteints, limitation stricte des mouvements des animaux, des produits et d'autres vecteurs de transmission.

La PPA est présente en Sardaigne depuis plus de 30 ans. Elle est apparue en Géorgie en 2007 et à l'est de l'Union Européenne en 2014. L'épizootie à laquelle l'Europe fait face est quant à elle différente des épizooties historiques dans le sens où la transmission et la circulation s'effectuent soit dans la population de sangliers sauvages, avec des cas également en élevage, soit dans des élevages de petite taille destinés à l'autoconsommation. Les tiques vectrices (Ornithodores) sont absentes de ces territoires.

Cette situation rend le territoire français vulnérable via les échanges et le commerce d'animaux, de denrées ou de sous-produits issus d'animaux infectés, mais également via la diffusion transfrontalière du virus en tâche d'huile. Le facteur humain, vecteur du virus sur de longues distances, joue un rôle clé comme cela a pu être observé en République tchèque, en Pologne et récemment

en Hongrie, par la dispersion vraisemblablement dans l'environnement de déchets carnés contaminés.

La Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale assure une veille sanitaire internationale et suit l'évolution des foyers dans les différents pays touchés (<https://www.plateforme-esa.fr/page/thematique- peste-porcine-africaine>).

**La survenue dans un élevage français de foyers de PPA aurait d'importantes conséquences aussi bien sanitaires qu'économiques.** En effet, la filière porcine française est le 3ème producteur de porcs en Europe avec 25 millions de porcs charcutiers élevés par an, la 2ème industrie de transformation des viandes en Europe derrière l'Allemagne et la 5ème industrie agro-alimentaire en France. Elle exporte 40% de sa production, principalement en Europe, en Russie et en Asie (Chine). La perte du statut indemne de peste porcine induirait de facto la perte de ces marchés.

Face à de tels risques, un plan national d'intervention sanitaire d'urgence (PNISU)<sup>1</sup> vis-à-vis des pestes porcines existe depuis 2006 et se compose selon les axes suivants qui se déclinent par un volet « élevage » et un volet « faune sauvage » :

- la prévention
- la surveillance
- la lutte

(1) Source : « Plan d'actions de prévention, de surveillance et de lutte contre la peste porcine africaine » Ministère de l'agriculture

## Mesures de biosécurité à appliquer dans les élevages

- Interdiction stricte de laisser entrer dans votre exploitation toute personne ou véhicule extérieurs à l'élevage sauf autorisation de votre part et dans le respect des mesures d'hygiène.

*NB : il est impératif de tenir un registre des entrées/sorties des personnes et de notifier tout mouvement de porcin.*

- Disposer d'un sas sanitaire à l'entrée de tous vos bâtiments d'élevage permettant un changement complet de tenue et un lavage des mains.

- Tout intervenant extérieur devra disposer d'une tenue à usage unique et de bottes nettoyées et désinfectées.

*NB : les personnes susceptibles d'avoir été en contact direct ou indirect avec des sangliers ou des exploitations atteintes de peste porcine africaine ne doivent pas être admises dans votre exploitation dans les 48 h suivant le contact à risque.*

- Interdiction stricte de donner des déchets de cuisine aux porcs de votre élevage.

- Le matériel (dont la semence) est livré dans la partie externe du sas et non à l'intérieur des bâtiments.

- Si du matériel est utilisé en commun à plusieurs sites d'élevage, il est nettoyé et désinfecté avant chaque changement d'exploitation.

- Faire en sorte d'empêcher tout contact entre les porcs et les sangliers notamment par des systèmes de clôtures étanches ou des courettes → 1,5 m.

- Placer vos bacs d'équarrissage à l'extrémité de l'exploitation en bord de route.

- Appliquer avec rigueur des mesures de dératisation et de nettoyage/désinfection de vos bâtiments entre deux bandes.

- Les litières/paille sont entreposées à l'abri des sangliers et à distance de la zone de stockage des cadavres.

- Le quai et l'aire de stockage pour l'embarquement des porcs doivent être nettoyés et désinfectés après chaque départ d'animaux.

## Mesures concernant le transport d'animaux

- Les véhicules qui entrent sur le site d'exploitation doivent respecter un circuit défini par vos soins.

- Après toute tournée en élevage, les véhicules doivent faire l'objet d'un nettoyage/désinfection.

### EN CAS DE SUSPICION DE PESTE PORCINE AFRICAINE DANS VOTRE ÉLEVAGE

#### Quel sont les signes d'alerte ?

- Perte d'appétit, apathie, hyperthermie > à 40°C, augmentation de la consommation d'eau, apparition de rougeurs sur la peau des animaux notamment sur les oreilles et l'abdomen.

- 2 animaux âgés de plus d'un mois, morts dans le même lot, en une semaine.

#### Que faire ?

- Prévenir sans délai votre vétérinaire sanitaire.

- Interdire immédiatement tout mouvement de personnes ou d'animaux dans votre exploitation.



# EVOLUTION REGLEMENTAIRE PORC : INFORMATION CHAINE ALIMENTAIRE TRICHINE : EVOLUTION DES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DES PORCS

*Depuis le 1er janvier 2010, l'information sur la chaîne alimentaire (ICA) concernant la filière porcine doit figurer sur les bons de circulation porcs mais des éléments supplémentaires sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018.*

Les réglementations relatives aux règles d'hygiène dans l'Union européenne ont évolué ces dernières années. Un ensemble de textes, dit « Paquet hygiène » définit le nouveau cadre réglementaire. Ce volet concerne les porcs destinés à l'abattoir mais concerne aussi les mouvements de porcs vifs entre sites d'élevage. Dans ce cas le cadre ICA est à compléter pour signaler les animaux présentant un risque particulier.

L'évolution de juillet 2018 porte sur le risque trichine, sur l'obligation de l'éleveur-détenteur de préciser, **en cochant une case**, que son site est « non officiellement reconnu comme appliquant des conditions d'hébergement contrôlées vis-à-vis du risque Trichine » **et d'en cocher une supplémentaire** si celui-ci est plein air (animaux de plus de 4 semaines ont un accès à l'extérieur). **Aucune information n'est à porter par l'éleveur-détenteur dont le site est officiellement reconnu comme appliquant des conditions d'hébergement contrôlées vis-à-vis du risque Trichine.**

L'annexe de l'arrêté ministériel relatif à l'identification porcine publiée au Bulletin Officiel le 30 novembre 2017 fait état de nouveaux modèles de documents d'accompagnement des animaux :

- **un nouveau document d'accompagnement des porcs à l'abattoir incluant la mention sur le statut trichine** au travers de la case à cocher
- **un nouveau document d'accompagnement des porcs entre 2 sites d'élevage incluant la mention sur le statut trichine** au travers de la case à cocher

Une première Instruction technique DGAI précisait que « (...) jusqu'au 1er juillet 2018, il est accepté que cette information soit portée de façon manuscrite sur le support de transmission de l'ICA (...) » au travers de la mention HNRT (pour Hébergement Non Reconnu Trichine). Mais **en accord avec l'Administration**, il a été décidé que les nouvelles mentions seront intégrées lors des prochaines éditions papier des bons d'enlèvement, afin d'écouler les stocks existant des anciens bordereaux. **En outre, un projet de dématérialisation des bons d'enlèvement est en cours et doit aboutir en parallèle d'ici 2019.**

**C'est pourquoi, dans l'attente, et en accord avec l'Administration, les bons actuels peuvent être utilisés et les éleveurs-détenteurs concernés doivent continuer de préciser de façon manuscrite « HNRT » pour les sites non officiellement reconnus ou « PA » pour les sites dont les animaux de plus de 4 semaines ont accès à l'extérieur, même si la date du 1er juillet 2018 est passée.**

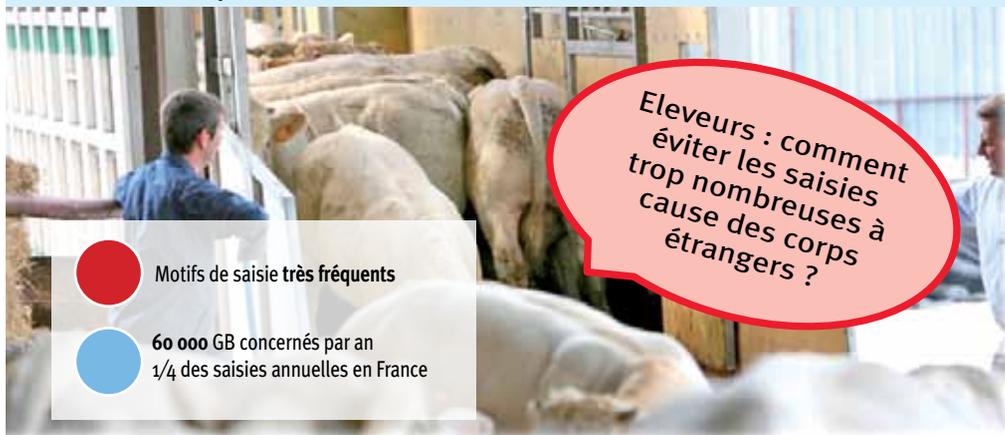
## **ATTENTION : Modification de la réglementation liée à l'enregistrement des détenteurs de porcins**

A partir du 1er novembre 2018, tous les détenteurs de porcins devront s'enregistrer auprès de l'EdE, dès lors qu'ils détiennent au moins un porc.

En effet, jusqu'à présent, la France bénéficiait d'une dérogation autorisant les détenteurs d'un seul porc non reproducteur à ne pas s'enregistrer. Au vu du contexte sanitaire actuel et des enjeux liés à la Peste Porcine Africaine (PPA) notamment, cette dérogation a été supprimée au niveau européen.

# L'INGESTION DE CORPS ÉTRANGERS

## CONSÉQUENCES SUR LES CARCASSES DE GROS BOVINS EN ABATTOIR



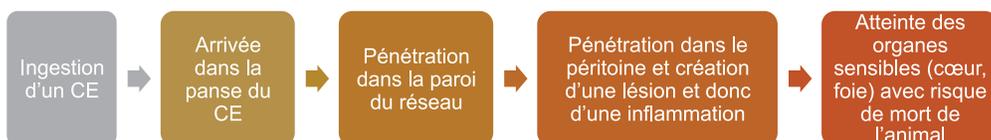
Motifs de saisie très fréquents



60 000 GB concernés par an  
1/4 des saisies annuelles en France

Éleveurs : comment éviter les saisies trop nombreuses à cause des corps étrangers ?

### QUEL IMPACT A UN CORPS ÉTRANGER INGÉRÉ ?



CE : Corps Etranger

Péritoine : enveloppe protégeant les organes de la cavité abdominale.

### DÉTECTION SUR L'ANIMAL VIVANT



- Dans la majorité des cas, les bovins ne présentent pas de symptôme.
  - Il est donc primordial de faire de la prévention pour éviter des saisies en abattoir !
- Lors d'affections sévères : fièvre, baisse d'appétit, amaigrissement, baisse de production laitière peuvent être observés.
- Lors de péricardites : les bovins présentent de l'abattement, une respiration et un rythme cardiaque accélérés, des veines jugulaires turgescentes.

### QUE FAIRE EN ÉLEVAGE ?

➔ **Surveillance de l'état des pneus et retrait des pneus en décomposition** dont la structure métallique interne peut se retrouver dans l'environnement de l'élevage et notamment dans les ensilages (et souvent broyés en petits morceaux puis distribués par la désileuse ou provenant de l'usure du pneu servant à repousser les refus sur la table d'alimentation).

A noter : depuis octobre 2015, les agriculteurs ne sont plus autorisés à récupérer des pneus supplémentaires sur leur exploitation. ➔ orientation vers des techniques alternatives ([www.alternativepneusensilage.fr](http://www.alternativepneusensilage.fr)).

➔ **Prêter attention** à ne pas perdre ou oublier du petit matériel (pointes, vis,..) et à ne pas laisser de la limaille de fer lors de travaux de bricolage en prairie ou en stabulation.

QUE FAIRE EN ÉLEVAGE ? (SUITE)

- ⇒ **Retrait des objets en plastique** pouvant devenir cassants après une période prolongée au soleil (bassines, seaux, gamelles, auges, bacs ou abreuvoirs en plastique).
- ⇒ **Surveillance et entretien du matériel agricole** et du **matériel servant à l'alimentation**.
- ⇒ **Surveillance et entretien des clôtures** (barbelés ou fils de fer cassés, rouillés ou coupés par la débroussailleuse, crampons tombés ou perdus).
- ⇒ **Administration systématique d'aimants** aux bovins.

Corps étrangers blessants non captés par un aimant :

- ⊗ Brisures d'aluminium ou de laiton
- ⊗ Morceaux de plastique durs
- ⊗ Aiguilles en inox
- ⊗ Fil de cuivre (câble électrique)
- ⊗ Canette pulvérisée par le passage du round-bailer

Corps étrangers blessants pouvant être captés par un aimant :

- ⊗ Armature en fer des pneus usés
- ⊗ Fils de fer, limaille
- ⊗ Clous, boulons, écrous, pointes, vis
- ⊗ Morceaux se détachant du fond des vieilles auges métalliques rouillées
- ⊗ Aiguilles cassées
- ⊗ Fils barbelés, crampons
- ⊗ Copeaux métalliques

Le type de saisie dépend du stade inflammatoire de la lésion au moment de l'abattage !

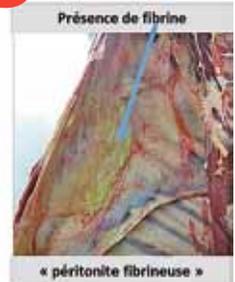
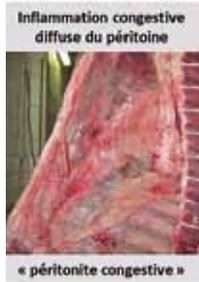
SAISIE PARTIELLE OU SAISIE TOTALE ?

⇒ Pourquoi une saisie totale ?

Parce qu'au moment de l'abattage l'inflammation était **aigüe** : il y avait une congestion de la zone blessée et donc un risque important de diffusion de germes dans le sang. Quelle que soit l'étendue de la lésion, les services vétérinaires saisissent la totalité de la carcasse.

Pour les motifs :

Péritonite congestive / Péricardite congestive/ Péritonite fibrineuse



⇒ Pourquoi une saisie partielle?

Parce qu'au moment de l'abattage, l'inflammation était chronique, c'est-à-dire que la lésion est en cours de cicatrisation. Il n'y a plus de risque sanitaire pour l'organisme. Seule la zone lésée est saisie.

Pour les motifs :

Péritonite fibrineuse / Abscès par corps étranger / Réticulo péritonite stabilisée



En savoir plus ?

INTERBEV PACA-Corse

04.92.72.28.80



Louise BRUNET - Interbev PACA-Corse

## DE L'ÉLEVAGE À L'ABATTAGE, TOUT SAVOIR SUR VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

# DES ANIMAUX PROPRES POUR L'ABATTOIR !

### [ REGLEMENTATION / ACCORD ]

#### Uniquement des animaux propres à l'abattoir

Le règlement CE 853/2004 du 29 avril 2004, fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale, précise dans le chapitre IV (hygiène à l'abattage) que **les animaux doivent être propres** et que cette condition doit être vérifiée par l'exploitant de l'abattoir et les services vétérinaires lors de l'inspection ante mortem.

C'est pourquoi, depuis plus de 6 ans, l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois au plus destinés à l'abattage contient une grille de propreté permettant de garantir l'utilisation du même référentiel d'évaluation de l'éleveur à l'exploitant d'abattoir en passant par les transporteurs et les services vétérinaires.

L'état de propreté des bovins est donc jugé sur la base d'une grille qui classe les animaux en quatre catégories en fonction de la surface et de l'épaisseur des salissures sèches présentes sur les flancs.

### LES BONNES PRATIQUES

L'Institut de l'Élevage a rédigé, dès 2006, une plaquette « des bovins propres en élevage, des conseils pour y parvenir ».

Des exemplaires papier sont disponibles sur simple demande à Interbev PACA-Corse, ou consultables via le lien

<https://urlz.fr/8kCY>

#### Plus de renseignements :

INTERBEV PACA-Corse : 04.92.72.28.80  
interbev@paca-corse.fr

### CONTEXTE

Comme chaque année, la période hivernale est synonyme d'une dégradation du niveau de propreté des animaux entrants à l'abattoir avec, notamment déjà des animaux classés D entraînant des saisies totales et également des courriers de mise en garde pour les éleveurs apportant des animaux classés C.

Interbev PACA-Corse rappelle donc que :

- chaque éleveur est responsable de la qualité sanitaire et de l'hygiène de ses animaux,
- lorsqu'un animal est vendu à destination de l'abattage, les salissures présentes sur l'animal peuvent contaminer la carcasse et altérer la qualité sanitaire de la viande.

### QU'EST-CE QU'UN ANIMAL SALE ?

L'évaluation de la surface et de l'épaisseur des salissures sèches présentes se fait via une ligne virtuelle à tracer entre le haut de l'épaule et l'attache de la queue.

**Lorsque l'état de propreté n'est pas identique sur les deux flancs de l'animal, la notation est établie sur le jugement du flanc le plus sale.**

### LES CONSÉQUENCES

**Depuis le 1er avril 2016, les viandes issues des animaux sales (D) sont déclarées impropres à la consommation humaine.**

Les dispositions suivantes sont mises en œuvre par les services vétérinaires au sein des abattoirs en présence d'un animal classé D «sale» :

- une consigne sur pied de l'animal pour un délai maximal de 48 heures, laissant la possibilité à son propriétaire ou à son détenteur d'effectuer ou de faire effectuer les opérations de nettoyage nécessaires à l'autorisation de l'abattage ; ces opérations de nettoyage sont toutefois presque irréalisables pour des raisons de sécurité en boverie d'abattoir.
- au terme de ce délai :
- si le bovin a fait l'objet d'un nettoyage jugé suffisant par le vétérinaire officiel, alors il sera déclaré apte à l'abattage ;
- si le bovin n'a fait l'objet d'aucune mesure corrective (nettoyage insuffisant), alors l'animal sera abattu en fin de tuerie. Les viandes issues de cet animal seront déclarées impropres à la consommation humaine (saisie totale, destruction de la carcasse par équarrissage).

**L'application de l'accord a pour conséquence l'annulation de la vente.** Dans ce cas, les Vendeurs successifs peuvent exiger :

- le remboursement du prix d'acquisition de cet animal à l'éleveur ;
- la facturation d'une somme forfaitaire de 100 € HT par l'Acheteur au Vendeur à titre de dommages et intérêts.

Toutefois, le Vendeur qui a payé la somme forfaitaire de 100 € HT ne peut en exiger le remboursement par l'éleveur.

A noter que les services vétérinaires peuvent également rédiger un Procès Verbal de constatation d'infraction à l'encontre de l'apporteur (1 500 €).

## GRILLE DE NOTATION DE PROPRETE

Des posters plastifiés des grilles sont disponibles sur demande auprès de votre comité Régional, n'hésitez pas à nous les demander.

### A : TRÈS PROPRE

Sites d'observation  
sur le flanc sur l'arrière



Absence de salissures sur l'animal ou salissures à l'état de traces.

### B : PROPRE

sur le flanc sur l'arrière



Zones de salissures s'étendant sur la moitié inférieure de la cuisse et sur le bas du ventre et du sternum.

### C : PEU SALE

sur le flanc sur l'arrière



Zones de salissures s'étendant du haut de la cuisse (trochanter) jusqu'à l'avant du sternum.

### D : SALE

sur le flanc sur l'arrière



Zones de salissures s'étendant de la fesse (hanche) jusqu'à la pointe de l'épaule. Les salissures remontent sur le côté jusqu'en haut du flanc et forment une croûte épaisse.



# LE CENTRE EURO-MEDITERRANEEN DE RESSOURCES SUR LA TRANSHUMANCE DU MERLE A OUVERT SES PORTES

*Débutés en octobre 2017, les travaux liés à l'aménagement du Centre de ressources sur la transhumance se sont terminés cet automne au domaine du Merle (Salon-de-Provence). Au total, ce sont 165 m<sup>2</sup> de locaux qui ont été rénovés et aménagés dans l'aile est du bâtiment principal, dit le « Château ». Le Centre est essentiellement constitué d'un espace de 80m<sup>2</sup> équipé de rayonnages, d'armoires et de casiers répondant à la diversité des documents présents et adapté à la conservation des différents fonds (régulation de la température et de l'hygrométrie), ainsi que d'un espace de 15 m<sup>2</sup> pourvu notamment d'ordinateurs pour la gestion des fonds et leur consultation.*

L'inventaire, l'identification puis le conditionnement des fonds ont été réalisés grâce à l'appui de Marion Verdicchio, archiviste, stagiaire (Master, spécialisation Métiers des Archives et des bibliothèques, Aix-Marseille Université) pendant 3 mois au sein de la Maison de la transhumance. Ces fonds sont constitués d'ouvrages spécialisés, de revues et périodiques, d'archives, de rapports et matériaux de recherche, de documents iconographiques (principalement photographiques), sonores, analogiques et numériques, en provenance d'associations, d'institutions ou de particuliers. Une attention spécifique a été apportée aux Archives du Syndicat des Eleveurs du Mérinos d'Arles, premier syndicat ovin créé en France en 1921.



L'acquisition d'un logiciel adapté au traitement d'archives permettra, en plus de la gestion et de la consultation sur place, la mise en ligne d'un site internet propre au Centre de ressources. Un important travail de numérisation des documents à des fins de diffusion sur le web est également en cours. Rappelons que ce Centre a pour fonction d'accueillir d'autres fonds liés à la transhumance ou au pastoralisme, ainsi qu'à l'irrigation gravitaire et la production de foin, et que chacun pourra y déposer ses documents afin de contribuer à la valorisation des activités pastorales et agricoles. Son animation est assurée conjointement par les deux partenaires en présence : la Maison de la transhumance et le domaine du Merle (Montpellier SupAgro).



Ce Centre de ressources a pu être réalisé grâce au soutien de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Fondation Crédit Agricole Alpes-Provence. Il aura aussi pour objectif de confirmer la vocation nationale du Merle en tant que haut lieu français de mémoire et de culture vivante de la grande transhumance ovine, de conforter sa place au sein des structures agissant dans ce même registre, tant en France que dans les pays du pourtour méditerranéen.

Patrick FABRE - Maison de la transhumance  
Pierre-Marie BOUQUET - Montpellier SupAgro

## LES FILIÈRES D'ÉLEVAGE DE LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR EN VEDETTES DE LA FOIRE DE MARSEILLE 2018 !



Du 21 septembre au 1er octobre dernier la Foire Internationale de Marseille s'est installée Parc Chanot, au pied du Vélodrome. Cette année, cet événement a mis en avant nos élevages de Provence Alpes Côtes d'Azur et c'est devant l'entrée principale que toutes les filières se sont retrouvées. 340 000 visiteurs ont pu visiter notre mini-ferme avec des animaux provençaux : une dizaine de brebis et béliers **Mérinos d'Arles**, une dizaine de **chèvres du Rove**, un **âne de Provence** ainsi que quatre **veaux** ! Une quinzaine de professionnels ont été présents tout au long de la Foire pour témoigner et présenter les produits d'élevage grâce à des animations et des dégustations.

Le thème de cette année La Passionnée collait parfaitement à l'objectif du stand des filières d'élevage : **montrer que l'élevage et ses filières sont riches, diversifiés, typiques et que ses professionnels sont de véritables passionnés de leur métier !**

Merci à tous les professionnels de l'élevage qui ont aidé à la réalisation du stand et ont grandement participé à la réussite de nos animations !



## LES PRODUITS LAITIERS À L'HONNEUR AVEC LE CRIEL 21 AU 24 SEPTEMBRE

Les **produits laitiers** ont ouvert le bal du 21 au 24 septembre avec des animations autour d'une salle de traite, faisant découvrir à toutes les générations le processus de production du lait. L'occasion de rappeler le rôle de **l'éleveur**, de l'alimentation des troupeaux ou encore de parler de bien-être animal. Lors de la nocturne, une **animation exceptionnelle** sur les **Cocktails** à base de lait a été réalisée par un barman, attirant les foules et séduisant les jeunes avec ses cocktails sans alcool.

Plus de **3 000 verres** de lait ont été distribués, mettant en valeur le goût et la richesse de ce produit. Et c'est avec gourmandise que les visiteurs, petits comme grands, ont pu découvrir ou retrouver le plaisir de déguster un verre de lait, nature ou aromatisé ! Journées réussies donc pour le lait qui a su attirer de nombreux visiteurs, curieux de découvrir la filière laitière et ses acteurs !



# LES JOURNÉES MRE POUR PARLER DES FILIÈRES FROMAGÈRES, PORCINES ET OVINES

## 25 AU 27 SEPTEMBRE



Du 25 au 27 septembre, la Maison Régionale de l'Élevage et ses partenaires (Coop de France, Porc le Montagnard, CESAR, Syndicat Banon, OS Rose) ont présenté les filières fromagères (fermières et artisanales), porcines (Porc Ventoux et Porc le Montagnard) et ovines (Agneau de Sisteron) de la région. Chaque filière s'est démarquée lors de ses trois journées grâce à des animations et à des dégustations de produits qui ont conquis les visiteurs.



# LA VIANDE REDÉCOUVERTE AVEC INTERBEV

## 28 SEPTEMBRE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE

Le Food Truck « **La viande, des métiers, une passion** » a investi le stand pour parler d'une filière complexe et passionnante : celle de la viande. Chaque jour était dédié à un thème autour de la viande et de ses métiers avec un focus journalier sur un produit typique de la région : **L'agneau Bio**, le **Bœuf Régional Pâtur'Alp**, le **Taureau de Camargue AOP** et les **Produits Tripiers**. Les visiteurs ont pu goûter des recettes de qualité et ainsi découvrir les multiples facettes des produits viandes de la région.



Louise BRUNET - Interbev PACA-Corse

# JOURNÉE « MADE IN VIANDE » PORC VENTOUX

Au printemps dernier avait lieu la 4<sup>e</sup> édition des Rencontres MADE in VIANDE organisée par Interbev. Pour l'occasion, les professionnels de l'élevage et de la viande ont reçu le grand public et ouvert leurs portes aux familles et aux scolaires. Ils ont donné accès à leur métier, leur quotidien et leur passion, à l'occasion d'un rendez-vous unique et convivial.

En direct de leurs lieux de travail et en toute transparence, ils ont répondu aux nombreuses questions : pratiques d'élevage, qualité, origine des produits, hygiène, sécurité alimentaire, agriculture durables...

Pour la première année la filière porcine française s'est joint à l'opération MADE in VIANDE. On comptait pour cette première participation, une quinzaine d'élevages de porcs, 3 entreprises de charcuterie-salaison, 22 abattoirs multi espèces et 1 abattoir spécialisé en porc, celui de Saint-Saturnin d'Apt.



Un groupe de 12 élèves de la FACULTÉ DES MÉTIERS de l'École Hôtelière de Cannes a été accueilli par Michel POTDEVIN (garant du développement du porc Ventoux), Morgane VIALLE (en contrat d'apprentissage, dans le cadre d'une Licence Professionnelle Conseiller en élevage) et Nathalie ESPIE (Chargée de mission en filière porcine à la Maison Régionale de l'Élevage).

La journée a commencé par la visite de l'abattoir de Saint-Saturnin-lès-Apt et s'est ensuite poursuivie sur l'exploitation de Bernard, Annie et Vincent MAUREL à Saint-Christol. Les élèves ont ainsi pu avoir un aperçu complet de cette filière locale, de la fourche à la fourchette.

Si vous souhaitez ouvrir vos portes pour l'édition 2019, n'hésitez pas à contacter Interbev : [interbev@paca-corse.fr](mailto:interbev@paca-corse.fr)





**L'Organisme de sélection des races ovines du sud-est**

## **recrute de nouveaux éleveurs sélectionneurs**

**Etre adhérent à l'OS ROSE c'est :**

- **Améliorer les performances génétiques de son troupeau**
- **Avoir accès aux meilleurs reproducteurs de la race**
- **Avoir un troupeau qualifié au niveau standard et performances**
- **Etre acteur dans les choix de sélection et dans la promotion de la race**
- **Faire partie d'un collectif d'éleveurs**

## **Alors pourquoi pas vous ?**



**Plus de renseignements auprès de Claire Jouannaux :**

**06 80 93 83 42 - c.jouannaux@mre-paca.fr**



## UN AUVERHONALPIN\*

ÉLÈVE LE GOÛT À SON PLUS HAUT NIVEAU

\* LES HABITANTS DE NOTRE GRANDE RÉGION N'ONT PAS ENCORE DE NOM MAIS DÉJÀ UNE GRANDE BANQUE QUI ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS !

PLUS FORTE, PLUS PROCHE, PLUS CONNECTÉE

BANQUE POPULAIRE  
AUVERGNE RHÔNE ALPES



## ATTENTION

au 1<sup>er</sup> Janvier 2019  
le site [www.evise.fr](http://www.evise.fr)  
devient



[www.mrepaca.fr](http://www.mrepaca.fr)

Vous retrouverez  
sur le site internet  
des filières d'élevage « [mrepaca.fr](http://mrepaca.fr) » :  
les cotations, les publications techniques,  
les dernières informations.....

